

plongés dans une révolution technologique de l'agriculture. Des milliers de jeunes gens et de jeunes femmes doivent abandonner la terre à mesure que les exploitations s'agrandissent et qu'on utilise de plus en plus de machines agricoles. Ces jeunes vont normalement s'établir dans les villages et les villes de l'Ouest pour s'intégrer dans notre industrie.

Toutefois, la méthode employée pour désigner les régions laisse ces localités complètement de côté. Il me semble qu'en prenant pour critère les chiffres du chômage de mai à octobre pour une période de huit ans, on ne tient absolument aucun compte de l'âge de la population de la localité; du nombre de jeunes qui chercheront un emploi d'ici quelques années; du capital social investi dans la région; du nombre de jeunes des régions rurales environnantes qui viendront probablement s'établir dans une région industrielle. C'est une grave erreur de ne pas tenir compte de ces considérations.

Je crois que c'est l'une des difficultés qui surgissent quand un ministère fixe les normes et qu'un autre évalue et octroie les dégrèvements d'impôt. Je suis sûr qu'après quelques mois d'expérience, le ministère des Finances aura tôt fait de se rendre compte que la formule ne donne aucunement satisfaction. Je n'ai rien à redire quant au choix des régions désignées. Je suis d'avis que la plupart requièrent une attention immédiate. Néanmoins, j'espère que le gouvernement va utiliser une formule plus souple pour accorder les dégrèvements d'impôt aux entreprises qui vont s'installer dans des régions ayant besoin d'être développées industriellement ou aux prises avec le problème du chômage.

En ce qui nous concerne, nous appuyons la mesure, en raison de la mainmise étrangère qui pèse sur nos industries. Nous estimons que la mesure est timide, qu'elle peut se révéler inefficace, mais nous nous réjouissons de constater que le gouvernement s'engage au moins sur cette voie. Nous croyons que l'expérience donnera au gouvernement le courage nécessaire pour mettre en œuvre des mesures beaucoup plus hardies.

Pour ce qui est de la législation destinée à encourager les entreprises à s'établir dans les régions sous-développées, nous nous réjouissons de ce projet de loi. Nous formons le vœu que le gouvernement essaiera de mettre au point une formule plus souple, d'application plus large, plus générale.

(Texte)

M. Caouette: Monsieur le président, je désire faire quelques observations relativement au bill C-95, lequel contient un total de 30 pages et ne semble pas être tellement

compris par l'ensemble des députés, de quel côté de la Chambre que ce soit. Le bill est rempli d'enchevêtrements et d'ambiguïté; au fait, je crois qu'il s'agit là d'un record d'enchevêtrements comme les députés n'en ont pas vu depuis longtemps.

A tout événement, depuis le début de l'étude de cette mesure, nous avons entendu des suggestions et nous avons cru comprendre qu'elle avait pour objet d'exempter de l'impôt certaines sociétés nouvelles qui s'établiraient dans des endroits qu'on appelle régions sous-développées ou économiquement faibles.

Or, je représente une région qui a été déclarée économiquement faible depuis environ trois semaines. L'industrie principale de cette région est l'industrie minière, et quand même le ministre des Finances (M. Gordon) ou le gouvernement, inviterait de nouvelles industries à s'établir dans notre région, je crois qu'il devrait d'abord viser à changer, par exemple, notre climat et la distance qui nous sépare des grands centres comme Montréal, Québec, Trois-Rivières et Valleyfield.

De fait, les dirigeants de la mine *Noranda*, une des principales de notre région, ont établi une affinerie de zinc à Valleyfield, précisément parce que les villes de Rouyn et Noranda étaient trop éloignées des grands centres. En conséquence, cette mesure n'encouragera certainement pas de nouvelles industries à s'établir dans notre région.

Cependant, il est un autre moyen à prendre pour accélérer le règlement du problème auquel nous faisons face dans le nord-ouest du Québec. Ce serait l'augmentation du prix de l'or, car cela permettrait de faire surgir peut-être une trentaine de nouvelles industries minières dans cette région, tout en contribuant à alimenter le Trésor fédéral. De plus, cela permettrait de combattre efficacement le chômage, qui crée une situation assez épineuse chez nous, et aiderait également à l'essor économique de notre région. A ce moment-là, le gouvernement pourrait se vanter d'avoir présenté une mesure législative susceptible d'aider une région économiquement faible.

Monsieur le président, une des dispositions du bill à l'étude stipule que le gouvernement exemptera de l'impôt les industries secondaires qui déménageront leurs pénates, si vous voulez, dans d'autres régions.

Or, il y a quelques semaines, on nous a présenté un projet de loi tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu des particuliers. Comment concilier ces différents gestes du gouvernement?